

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 929

Artikel: Décompte annuel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Courageux mais pas téméraire

(y) De la persévérance jusqu'à l'obstination, de la constance jusqu'à l'entêtement, du courage aussi mais pas jusqu'à la témérité. Tel se présente Otto Stich, sans doute le plus volontariste et opiniâtre des hôtes du Bernerhof dans les dernières décennies. Et bientôt le plus durable aussi: depuis près de cinq ans grand

numéro spécial de DP intitulé *L'Occasion européenne* (n° 917/1.9.1988)*: le transfert de charges provoqué par un passage de l'Icha à la TVA, conjugué avec des allègements pour l'industrie (taxe occulte) et la place financière suisse (droit de timbre), exige des compensations de solidarité en faveur des

Ce que donnerait une TVA suisse selon le modèle européen

- Elimination de la *taxe occulte* (par la déduction de l'impôt préalable).
- Institution d'un *taux unique* pour les ventes en gros et au détail (suppression de la gradation actuelle 3:2).
- Imposition des *prestations de services*, y compris des transports de personnes, des agences de voyage, hôtellerie et restauration, soins personnels (coiffeurs, esthéticiens, etc), conseils et représentations.
- Imposition, également au taux normal (6.2%), des travaux du secteur de la construction.
- Imposition, au taux réduit (1.9%),

des *agents énergétiques*, des marchandises de la *liste franche* de l'actuel Icha (aliments, semences, médicaments, livres), ainsi que de *certaines prestations de services* (éventuellement transports publics e.a.).

● *Recettes supplémentaires*: +540 millions environ, après élimination de la taxe occulte (-2110 mios), et grâce pour l'essentiel à l'imposition des prestations de services (+1555 mios), des travaux immobiliers (+500 mios), des agents énergétiques (+95 mios), ainsi que des marchandises actuellement «franches» (+500 mios).

argentier de la Confédération, il a déjà fait mieux que Max Weber, démissionnaire après deux ans pour cause de régime financier refusé, que Jean Bourgnicht, mis dans la même situation pour raison de santé, ou que Willi Ritschard, littéralement mort à la tâche après moins de quatre ans de soucis financiers. A fin décembre prochain, Otto Stich aura déjà fait aussi long que Nello Celio, élégant chancelier de l'Echiquier helvétique pendant un lustre, ou Georges-André Chevallaz, qui a préféré quitter le Département fédéral des finances après le second échec d'une taxe à la valeur ajoutée (TVA).

La TVA justement, la revoilà. Roulée dans le drapeau européen cette fois. A quatre ans du grand Marché intérieur de fin 1992, elle prend un intérêt nouveau. A nos yeux en tout cas, et à certaines conditions, clairement exposées dans le

ménages-contribuables, au niveau des assurances sociales, maladie avant tout. Or donc, la TVA ressurgit dans le débat, avec des taux défiant toute concurrence européenne (voir encadré) et assortie de commentaires plutôt désabusés, dans la bouche même du chef du Département des finances, qui nous avait habitués à davantage de fermeté. La TVA, il l'a manifestement ajoutée à contre-cœur aux trois autres variantes sur le thème (usé) du futur régime financier de la Confédération.

L'introduction en Suisse d'une imposition multi-stades du type TVA à l'européenne, Otto Stich n'y croit de toute évidence pas. Lui, son truc, c'est la modernisation de l'Icha, avec suppression de la gradation des taux selon le stade de la distribution (vente en gros et au détail), et surtout avec imposition des agents énergétiques ou bien taxe sur

l'énergie (l'alibi écologique fonctionnelle).

Otto Stich n'a pas de mots assez forts pour mettre en valeur son Icha revu et corrigé — ni pour flétrir une taxation de la valeur ajoutée: nombre des assujettis en forte hausse (de 125'000 actuellement à près de 200'000), taux désespérément inférieurs à ceux que prédisent les harmonisateurs de la Communauté européenne, pour ne rien dire du risque politique, «qui n'est cependant pas contraignant».

Bref, «bien que l'on soit mieux disposé aujourd'hui à adopter la TVA qu'en 1977 et 1979, je demeure néanmoins sceptique», conclut Otto Stich. Et voilà pourquoi votre fille continuera de payer l'Icha.

P.S. Notez bien le paradoxe fédéral: la Suisse proclame vouloir se rapprocher de la CE, tout en sachant qu'une adhésion est impossible; elle postule le non alignement et le refus de toute harmonisation matérielle avec l'Europe communautaire, tout en sachant que la CE n'ouvrira ses portes, d'ici le tournant du siècle, qu'aux pays candidats acceptant toutes ses conditions. ■

* Toujours disponible à la rédaction au prix de 5 francs

Décompte annuel

Comme chaque année, la Revue syndicale suisse (n°4) fait le point sur l'évolution des effectifs syndicaux. Pour la première fois depuis 1980, le nombre des membres de l'Union syndicale suisse est en hausse (+0,3%), mais on constate que la proportion des femmes reste inchangée et faible (12,3%), alors qu'elles occupent 37% des emplois. La Suisse romande se distingue puisque, comme en 1986, le nombre des syndiqués augmente de près de 1%, quand bien même les emplois industriels y sont en recul. La principale difficulté à laquelle sont confrontés les syndicats est la régression de l'emploi industriel par rapport aux services: au cours des 40 dernières années l'emploi a progressé d'un tiers dans l'industrie, alors qu'il a doublé dans les assurances et triplé dans les banques. Si globalement le taux de syndicalisation est resté le même durant cette période (30%), la part de l'Union syndicale et de ses fédérations est tombée de 19 à 16% des personnes actives. ■